



# LES 10 IDÉES REÇUES sur le don de gamètes

**FAUX**

## 1 LES DONNEURS ET DONNEUSES DOIVENT DÉJÀ ÊTRE PARENTS

Depuis fin 2015, il n'est plus nécessaire d'être déjà parent pour pouvoir devenir donneur de gamètes.

**FAUX**

## 2 LE DON D'OVOCYTES IMPACTE LA FERTILITÉ

Les traitements administrés aux donneuses n'ont aucun impact sur la fertilité. Ainsi, ils ne diminuent pas les chances de grossesses ultérieures et n'ont pas d'impact sur l'âge de la ménopause.

**VRAI**

3

## UN ENFANT NÉ D'UN DON PEUT AVOIR ACCÈS À L'IDENTITÉ DU DONNEUR

Dans le cadre de la nouvelle loi de bioéthique, et à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, tout candidat au don de gamètes doit consentir à communiquer ses données (âge, caractéristiques physiques, situation professionnelle, etc.) et son identité pour réaliser un don. L'enfant issu de ce don pourra dès sa majorité, s'il le souhaite, avoir accès à ces informations identifiantes ou non en en faisant la demande auprès de la commission d'accès aux données placée sous l'autorité du Ministère des Solidarités et de la Santé.

**FAUX**

4

## LES DONNEURS SONT RÉMUNÉRÉS EN ÉCHANGE DE LEUR GESTE

Toute rémunération en contrepartie d'un don d'ovocytes ou de spermatozoïdes est strictement interdite en France. En revanche, tous les frais engagés, médicaux et non médicaux (transport, perte de salaire, garde d'enfants...) sont pris en charge par l'Assurance maladie.

**FAUX**

5

## SEULES LES PERSONNES SOUFFRANT D'INFERTILITÉ MÉDICALE PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN DON DE SPERMATOZOÏDES OU D'OVOCYTES

La loi de bioéthique en vigueur élargie l'AMP à toutes les femmes, qu'elles soient en couple avec un homme, une femme ou bien seule.

**FAUX**

6

**IL N'Y A PAS DE LIMITE D'ÂGE POUR DONNER DES OVOCYTES OU DES SPERMATOZOÏDES**

Une femme peut donner des ovocytes si elle est en bonne santé et si elle a entre 18 et 37 ans. De même, un homme peut donner des spermatozoïdes s'il est en bonne santé et s'il a entre 18 et 45 ans.

**VRAI**

8

**AUCUNE FILIATION NE PEUT ÊTRE ÉTABLIE ENTRE L'ENFANT ISSU D'UN DON ET LE DONNEUR / LA DONNEUSE**

L'enfant est celui du couple qui l'a désiré, sa famille est celle dans laquelle il est né et qui l'a élevé.

**FAUX**

7

**LE NOMBRE D'ENFANTS ISSUS D'UN MÊME DONNEUR / DONNEUSE EST ILLIMITÉ**

La loi de bioéthique limite le nombre d'enfants issus d'un même donneur à 10, pour écarter tout risque de consanguinité pour les générations futures.

**FAUX**

9

**IL FAUT ÊTRE EN COUPLE POUR POUVOIR DONNER SES GAMÈTES**

Pour donner, deux conditions sont nécessaires : être en bonne santé et avoir l'âge adéquat (entre 18 et 37 ans pour une femme, 18 et 45 ans pour un homme). Les personnes seules, séparées ou divorcées peuvent donc tout à fait donner des ovocytes ou des spermatozoïdes.

Le consentement du conjoint ou conjointe du candidat au don n'est plus une condition du don avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi 2021.

**FAUX**

10

**IL FAUT AVOIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE POUR POUVOIR FAIRE UN DON**

Il n'y a pas de restriction concernant la nationalité des donneurs de gamètes. Les conditions pour faire un don de spermatozoïdes en France sont d'être en bonne santé, d'avoir entre 18 et 45 ans et de souscrire aux règles du don de gamètes en vigueur. Les conditions pour faire un don d'ovocytes en France sont d'être en bonne santé, d'avoir entre 18 et 37 ans et de souscrire aux règles de don de gamètes en vigueur.

